

## ARRÊTE MUNICIPAL

### TRAVAUX N° 21 RUE DES SALINS STATIONNEMENT INTERDIT

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,  
**VU**, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25  
**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,  
**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,  
**VU**, la demande sollicitée par l'entreprise « CBS SERVICES » », sise 6 impasse du Servant à Villeveyrac, représentée par M. Cabanes Sébastien,

**CONSIDERANT**, qu'il est nécessaire, en raison des travaux n° 21 rue des Salins, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le stationnement est interdit et réservé au véhicule de chantier sur une place de stationnement, face au n° 21 rue des Salins, du lundi 13 mai 2024, 08h00 au vendredi 12 juillet 2024, 19h00.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par l'entreprise « CBS SERVICES » », sise 6 impasse du Servant à Villeveyrac, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 7 mai 2024.

**Le Maire**  
**Thierry BAEZA**

